orgatypik.

PLAQUETTE PROSPECTEUR

Devenez prospecteur orgatypik

Ouvrez des portes. orgatypik rémunère chaque rendez-vous qualifié.

CE QUE VOUS TOUCHEZ

de 70 à 250 € HT par rendez-vous qualifié

Devenez prospecteur indépendant d'orgatypik : de 70 à 250 € HT par rendez-vous qualifié avec une PME ou une ETI, selon la taille de l'entreprise et le niveau de l'interlocuteur. Vous choisissez vos méthodes, vos horaires et votre rythme.

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	AVEC LE DIRIGEANT	AVEC UN MEMBRE DU CODIR
Moins de 50 personnes	**70 €**	sans objet
De 50 à 149 personnes	**150 €**	sans objet
De 150 à 249 personnes	**150 €**	**90 €**
250 personnes et plus	**250 €**	**150 €**

Rémunération forfaitaire hors taxes, quelle que soit la suite donnée par l'entreprise et quelle que soit l'offre (pylotik ou conseil). Relevé mensuel. Paiement par virement sous 30 jours, sur facture. Exemple de calcul : 3 rendez-vous avec des dirigeants d'entreprises de 50 à 149 personnes représentent 450 € HT. Exemple arithmétique, sans engagement ni garantie de résultat.

Comment ça marche

01
Vous candidatez
Vous candidatez en ligne avec votre profil et votre façon de prospecter. Nous échangeons 20 minutes.

02
Vous signez
Nous vous envoyons le contrat par e-mail, avec un kit pour présenter orgatypik et pylotik.

03
Vous ouvrez la porte
Vous contactez des entreprises, vous présentez notre offre et vous obtenez un rendez-vous avec le dirigeant ou, dans les entreprises de 150 personnes ou plus, avec un membre du CODIR.

04
Vous êtes payé
Chaque rendez-vous qualifié est confirmé par e-mail. Vous recevez un relevé chaque mois et un paiement sous 30 jours sur facture.

Ce que vous présentez

pylotik
Le logiciel de pilotage opérationnel des engagements pour les entreprises qui gèrent des projets avec du temps humain.

orgatypik
Du conseil pour structurer l'opérationnel d'une entreprise ou l'aider à traverser une situation de crise.

Prêt à ouvrir des portes ?
Candidatez en ligne : orgatypik.com/partenaires

Qu'est-ce qu'un rendez-vous qualifié ?

TAILLE
Une entreprise de 40 personnes au moins, ou de 20 au moins et en croissance.

CATÉGORIE
Une PME ou une ETI établie en France.

BESOIN
Un besoin de logiciel pour structurer son opérationnel, gérer ses projets et ses équipes, ou un besoin de conseil pour structurer son opérationnel ou gérer une crise.

INTERLOCUTEUR
Le dirigeant (président, propriétaire ou directeur général). Dans une entreprise de 150 personnes ou plus, un membre du CODIR (directeur général délégué ou directeur de l'exploitation, directeur administratif et financier, directeur de production, des opérations, technique ou des ressources humaines) est aussi accepté.

Les clients d'orgatypik, leurs concurrents et votre propre employeur ne comptent pas. Le détail figure dans le contrat.

Ce que vous faites, ce que vous ne faites pas

Vous faites

- Identifier des entreprises et les contacter.
- Présenter orgatypik et pylotik à partir de nos supports.
- Obtenir un rendez-vous avec le dirigeant ou, selon la taille de l'entreprise, avec un membre du CODIR.

Vous ne faites pas

- Vendre, négocier un prix ou signer au nom d'orgatypik.
- Mener le rendez-vous : nous le menons.

Votre liberté

Vos méthodes, vos horaires, votre lieu de travail. Pas de quota, pas d'obligation de résultat.

Pour qui ?

Pour les indépendants, les micro-entrepreneurs, les agences et les sociétés qui prospectent des entreprises. Vous devez être immatriculé : vous nous facturez avec votre numéro SIRET. Pas encore de statut ? La micro-entreprise est gratuite et se crée en ligne en quelques minutes. Vous êtes salarié ? Vous pouvez cumuler, sauf clause d'exclusivité dans votre contrat de travail : vérifiez-la avant de candidater.

Questions fréquentes

Faut-il un statut ?
Oui. Micro-entreprise, entreprise individuelle ou société. La micro-entreprise est gratuite et se crée en ligne.

Y a-t-il un minimum ou un quota ?
Aucun minimum. Vous travaillez à votre rythme. orgatypik planifie au plus 8 rendez-vous par mois (soit 2 par semaine), comme indiqué dans votre contrat.

Qui fait le rendez-vous ?
orgatypik. Vous obtenez l'accord de l'entreprise, nous menons le rendez-vous.

Quand suis-je payé ?
Après confirmation du rendez-vous qualifié, sur relevé mensuel, par virement sous 30 jours sur facture.

Que se passe-t-il si l'entreprise ne signe pas ?
Rien ne change pour vous : la rémunération est due pour le rendez-vous qualifié, pas pour la signature.

Et si je ne suis pas sûr qu'une entreprise soit qualifiée ?
Écrivez-nous avant de la contacter. Nous vous répondons sous 5 jours ouvrés.